

Intervenant : Sylvain FINCK

Observateurs : Grégory THOMAS et Bernadette DECLERIEUX

M. VILLARD ouvre la séance en précisant qu'il est favorable à la reconduction de réunions régulières en ce temps de crise.

Sur le Télétravail et la gestion des congés, il précise que la main est laissée en local aux organismes. Des leviers existent et il appartient aux Directions des organismes de les utiliser et de trouver un juste équilibre.

En ce qui concerne la revendication liée à la prime exceptionnelle, **il nous informe que le sujet n'est pas ouvert à ce stade.** En attente d'un cadrage gouvernemental plus précis, le Comité Exécutif refuse de se prononcer.

La CGT prend la parole pour lire une déclaration préalable (très longue...).

M. LE MAY tient à apporter quelques précisions :

- **Pas de chômage partiel pour les salariés de la Sécurité Sociale**
- **Maintien des primes de crèche sur présentation des justificatifs**
- **Pas d'impact sur la prime d'intéressement et sur les droits à congés pour les salariés en dispense d'activité**
- **Maintien de l'indemnité repas et des frais kilométriques pour les salariés qui se rendent sur site.**

Les organisations syndicales demandent que l'ensemble des absences liées au COVID 19 ne soient pas pénalisantes. **Refus de l'employeur qui précise que le Droit du Travail prévoit la suspension du contrat de travail du salarié en cas d'arrêt maladie.**

La CGT demande un report des congés au 31/12/20. **M. VILLARD n'y est pas favorable et rappelle que le plafond CET a été monté à 80 jours (au lieu de 60 jours initialement).**

La CFTC, la CFE-CGC et le SNADEOS demandent à ce que des réponses écrites soient apportées aux questions posées par les organisations syndicales.

L'absence de positionnement du COMEX concernant l'attribution ou non d'une prime exceptionnelle COVID à l'ensemble des salariés est très mal perçue.

Renaud VILLARD s'engage à proposer **un nouvel échange dans la semaine précédant le déconfinement.**

Ce nouvel échange devrait porter essentiellement sur les conditions de reprise à partir du 11 mai 2020.

Il prend l'engagement que la majorité des salariés resteront en télétravail après cette date et qu'ils bénéficieront bien de l'indemnité télétravail.

Il précise que la politique salariale de la Branche Retraite n'est pas cadrée pour le moment.

Il précise également que 85% des salariés sont en télétravail dans la Branche Retraite.

Sur la prime d'intéressement, il n'est pas possible légalement de permettre aux salariés de la débloquent après coup. **Il faudra donc que les salariés fassent leur choix d'option dans les délais.**

En ce qui concerne la stratégie de déconfinement, **l'Ucanss est en attente d'instructions plus précises de la part des Pouvoirs Publics.**

La CFTC réitère sa demande de réunion spécifique pour la branche AT/MP ainsi que des mesures d'accompagnement pour le personnel des services Prévention des CARSAT.

La CFTC insiste également sur l'octroi d'une prime pour l'ensemble du personnel, M. VILLARD ayant fait part de sa fierté pour la Branche Retraite d'avoir assuré la continuité du service public.

La CFTC demande également que les personnels concernés par le versement de prime(s) proratisable(s) bénéficient tous de l'intégralité de leur prime pendant la période de confinement.

Enfin, la CFTC aborde les questions relatives aux mesures prévues afin de garantir la sécurité des agents après le 11 mai 2020, aux modalités d'accueil du public, aux conditions d'ouverture des agences et à la situation des personnels itinérants (conseillers retraite, assistants sociaux, préventeurs, ...).

Nous espérons que des réponses concrètes nous seront apportées lors des prochaines réunions.